

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 08-2025

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2025, un règlement portant le numéro 08-2025.

Ce règlement modifie le règlement sur les permis et certificats numéro 24-2024 afin de modifier la définition d' « apprentis ».

Ce règlement est entré en vigueur le 20 mai 2025, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé temporairement au 86, Place du à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception le 22 mai 2025.



Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Josiane Alarie, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site de la Municipalité le 22 mai 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22 mai 2025.



Josiane Alarie
Directrice générale
et greffière-trésorière